

République française

Département de la Dordogne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE GINESTET**

Séance du lundi 29 février 2016

Date de la convocation: 22/02/2016

**Membres en exercice :
15**

*L'an deux mille seize et le vingt neuf février l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jacqueline
VANDENABEELE*

Présents : 10

Présents : Jacqueline VANDENABEELE, Michel MARTINET, Philippe CASAGRANDE, Claude REBINGUET, Angélique BIANCOLINO, Claudette BIGOT, Abel DELGORGUE, Jacques HERNANDEZ, Stéphane REBEYROL, Nadine ROIGE

Votants: 14

Pour: 13

Représentés: Jean Claude BONNAMY par Claude REBINGUET, François LACHAIZE par Nadine ROIGE, Michel AUBRUN-FONTAYNE par Michel MARTINET, Elodie HOTTIER par Jacqueline VANDENABEELE

Contre: 0

Abstentions: 1

Excusés:

Absents: Laurent GALLICE

Secrétaire de séance: Angélique BIANCOLINO

Objet: Refus compteur Linky - 2016_04

Le conseil municipal considérant les risques pour la population générés par les compteurs communicants LINKY :

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ERDF.
- décide que les compteurs d'électricité propriété de la commune, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution propriété de la commune.
- demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés sur la commune.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

Jacqueline VANDENABEELE



RF Sous préfecture de Bergerac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/03/2016 024-212401970-20160229-2016_04-DE